

Direction des affaires académiques

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Ouest-
de-l'Île-de-Montréal*

Québec 

LIGNES DIRECTRICES ET INFORMATION GÉNÉRALE POUR SOUMETTRE UNE
DEMANDE D'INTERNAT ET DE STAGE EN PSYCHOLOGIE ET NEUROPSYCHOLOGIE
AU
CIUSSS DU CENTRE-OUEST-DE-L'ILE-DE-MONTREAL

L'information sur les internats et le MS FORMS sont disponibles sur le site Web du CIUSSS au :
<https://www.ciuSSScentreouest.ca/a-propos-du-ciuSSS/affaires-academiques/enseignement-et-stages/>

Veillez noter que ces lignes directrices s'appliquent aux étudiants qui postulent à différentes formations cliniques, incluant les practicums d'été, stages sur le terrain et internats prédoctoraux.

Le présent formulaire est une version modifiée tirée de l'APPIC (Association of Psychology Postdoctoral Internship Centers) pour les internats de psychologie. Les informations demandées sont assez exhaustives, **mais nous ne nous attendons pas à ce que l'étudiant qui postule possède toutes les expériences présentées, qu'il ait déjà administré tous les instruments d'évaluation ou qu'il soit certifié à titre de clinicien en santé mentale**. Ce formulaire est conçu pour être complété sur un ordinateur.

MARCHE À SUIVRE

1. Le processus de demande doit se faire **en ligne** à l'adresse suivante : <https://www.ciusscentreouest.ca/a-propos-du-ciuss/affaires-academiques/enseignement-et-stages/psychologie-et-neuropsychologie-stages-et-internats/>.

Télécharger les annexes.

- SECTION 1 : EXPÉRIENCE ET SCOLARITÉ
- SECTION 2 : EXPÉRIENCE CLINIQUE
- SECTION 3 : ADMINISTRATION DE TESTS PSYCHOMÉTRIQUES ET DE QUESTIONNAIRES
- Remplir le formulaire MS FORMS : <https://forms.office.com/r/TDXwnn3Uaz>

2. Une fois le formulaire MS FORMS rempli, envoyer les annexes complétés et les documents suivants en un seul envoi à l'adresse courriel: enseigne.psych.ccomtl@ssss.gouv.qc.ca. (un **exemplaire de chaque document est obligatoire**)

- Une lettre de présentation indiquant le premier, le deuxième et le troisième choix de l'étudiant et les raisons qui motivent ces choix.
- Un Curriculum Vitae.
- Une copie des plus récents relevés de notes aux études prédoctorales et doctorales.

3. **Trois lettres** de référence (dont au moins une de la part d'un superviseur clinique). Ces lettres doivent être transmises directement par les référents à l'adresse suivante : enseigne.psych.ccomtl@ssss.gouv.qc.ca. **Toutes les lettres de référence doivent être acheminées avant la date limite pour postuler.**

Le formulaire en ligne doit être complété intégralement et les documents demandés doivent être envoyés. Sans quoi, la demande ne sera pas traitée.

Pour toute question concernant le processus de demande d'internat de psychologie, veuillez nous contacter au :

Affaires académique / Academic Affairs
enseigne.psych.ccomtl@ssss.gouv.qc.ca

SECTION 1 : CHEMINEMENT ACADÉMIQUE

Ce formulaire permet d'illustrer votre parcours universitaire, ainsi que vos licences, certifications et stages. Nous vous demandons également de remplir la section concernant les informations reliées aux personnes qui nous transmettrons vos lettres de recommandation.

SECTION 2 : EXPÉRIENCE CLINIQUE

Ce formulaire a été développé pour permettre aux candidats de documenter leur expérience en matière de psychothérapie et autres interventions psychologiques. Bien qu'il présente une variété de champs d'expérience possibles, **nous n'attendons d'aucun candidat qu'il possède une expérience dans chacun d'eux, ni ne prétendons que cette liste soit exhaustive. Le candidat peut ajouter à sa guise toute autre information pertinente qui reflète son expérience clinique.**

CONSIGNES POUR CETTE SECTION :

1. Vous devez compter seulement les heures pour lesquelles vous avez reçu une formation académique reconnue et créditée ou une formation d'un programme de formation reconnu. Les heures de pratique doivent avoir été supervisées. Veuillez s.v.p. consulter la direction des programmes de votre faculté pour déterminer quels programmes sont reconnus ou non.
 2. **Heures de pratique** – Une heure de pratique est une heure d'intervention. Chaque 45 à 50 minutes passées auprès d'un client / patient doit être calculée comme étant une heure d'intervention.
 3. Lorsque vous calculez les heures de pratique, vous devez fournir la meilleure estimation du nombre d'heures cumulées ou le nombre de clients / patients rencontrés. Le nombre d'heures exact pouvant être difficile à calculer, veuillez alors arrondir au nombre entier le plus proche.
-
1. **EXPÉRIENCE EN INTERVENTION ET EN ÉVALUATION** – Quelle expérience cumulez-vous à l'égard de ces différents types d'intervention et d'évaluation psychologique?

Veuillez inscrire le nombre actuel d'heures de pratique directement auprès des clients patients. Les heures calculées ne doivent pas être inscrites dans plus d'une catégorie.

Dans la colonne « Total des heures en face-à-face », incluant télésanté, veuillez calculer chaque heure de thérapie de groupe, familiale ou de couple comme une (1) seule heure de pratique ou d'internat. Par exemple, une session de deux heures auprès d'un groupe de 12 adultes équivaut à deux heures. Dans la colonne « Nombre d'individus différents », comptez un groupe, une famille ou un couple comme étant une seule unité. Par exemple, une rencontre avec un groupe de 12 adultes sur une période de 10 semaines compte pour un groupe. Les groupes peuvent être fermés ou à participation ouverte, dans tous les cas veuillez compter un seul groupe.

2. MILIEUX DE PRATIQUE – Combien d'heures pratiques avez-vous passé dans chacun des milieux de pratique suivants?

Veuillez s.v.p. indiquer le nombre d'heures de pratique ou d'internat total estimé (incluant les interventions, les évaluations, le soutien et la supervision) dans chacun des milieux de pratique énuméré.

3. EXPÉRIENCE D'ENSEIGNEMENT – Quelles sont vos expériences d'enseignement?

Veuillez s.v.p. résumer toute expérience que vous avez développée. Inclure les cours de premier et deuxième cycle universitaire.

4. EXPÉRIENCE DE TRAVAIL CLINIQUE – Quelle autre expérience avez-vous développée?

Certains étudiants peuvent avoir développé une expérience de travail en dehors de leur programme de maîtrise ou de doctorat. Cette section documente les expériences de travail autres que celles développées dans le cadre d'un stage, d'un internat ou d'une expérience sanctionnée par le programme. Utilisez cette section pour décrire les milieux et les activités qui ne sont pas inclus ci-dessus. Vous pouvez simplement présenter ces informations de manière narrative ou dans un format similaire à celui utilisé ci-dessus.

SECTION 3 : ADMINISTRATION DE TESTS PSYCHOMÉTRIQUES ET DE QUESTIONNAIRES

Veuillez s.v.p. indiquer tous les instruments que vous avez utilisés dans le cadre de vos expériences d'évaluation, sans tenir compte des exercices effectués auprès de vos collègues étudiants. Vous pouvez inclure toute expérience que vous avez acquise avec ces instruments dans des contextes de travail, de recherche, de stage, etc., autre qu'en contexte de formation. Veuillez s.v.p. indiquer, dans la première colonne, le nombre de tests que vous avez administré, coté et interprété, et, dans la deuxième colonne, le nombre de tests que vous avez administré, coté, interprété et pour lesquels vous avez rédigé un rapport.